

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
COMITE ITIE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

-----  
YAOUNDÉ, LE 19 OCTOBRE 2020

N°-----/ITIE/C/SP

## **COMPTE RENDU DE LA ONZIEME SESSION DU COMITE ITIE DU**

**19 OCTOBRE 2020**

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, vice-président du Comité ITIE a présidé le lundi 19 octobre 2020 dès 11h à l'hôtel Mont Febe, une session de ladite instance en présence de ses membres, de ceux du Secrétariat Permanent et du représentant de la mission résidente du FMI au Cameroun. Après la vérification du quorum jugée atteint, le Président a demandé à Madame le Secrétaire Permanent de faciliter cette formalité substantielle par la conception d'une fiche nominative des membres du Comité. Il a souhaité la bienvenue à tous et a situé cette session dans la continuité des précédentes tenues les 28 et 29 septembre 2020. Il a passé la parole à Madame le Secrétaire Permanent qui a déroulé l'ordre du jour de la session en cinq (5) points, à savoir :

- I- Examen et adoption des projets de compte rendu des sessions des 28 et 29 septembre 2020 ;
- II- Examen du rapport provisoire de la deuxième validation du Cameroun (demande de prorogation du délai de réaction du Comité) ;
- III- Examen des modalités de collecte des données chiffrées de la conciliation de l'exercice 2018 et mise en place d'un groupe de travail ad hoc pour l'élaboration en régie du rapport ITIE 2018 ;
- IV- Présentation par BDO TUNISIE CONSULTING du rapport pré final révisé de l'étude sur la propriété effective ;
- V- Divers.

Sollicitant les avis des uns et des autres sur le projet d'ordre du jour, deux propositions émergent respectivement de Messieurs MBALLA MBALLA et SHULIKA BINLA. Le premier demande et obtient la présentation en point divers, des résultats d'une étude faite par son organisation sur les flux financiers illicites. Le deuxième suggère que le point IV soit remanié et que le groupe ad hoc existant ayant travaillé sur les données contextuelles, soit simplement enrichi pour finaliser la conciliation 2018. Toutes ces propositions sont validées par le Comité et l'ordre du jour remanié est articulé comme ci- devant.

### **I- EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES RENDU DES 28 ET 29 SEPTEMBRE 2020**

Après lecture par Monsieur NDOUOP NJIKAM Ibrahim, des résolutions ayant sanctionné ces deux sessions, les deux comptes rendu sont adoptés sous réserve des aménagements proposés par les membres.

## **II- EXAMEN DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA DEUXIEME VALIDATION**

Prenant la parole sur ce point à la réquisition du Président du Comité, **Madame le Secrétaire Permanent** rappelle que le Comité devait transmettre ses observations sur le rapport provisoire de la deuxième validation du Cameroun au Secrétariat International le 21 octobre au plus tard. Rendu à deux jours de cette échéance, elle suggère au Comité de plancher sur la possibilité donnée par le Conseil d'administration de solliciter un report de quatre semaines supplémentaires pour réagir sur le rapport provisoire. Le Comité aura ainsi la possibilité de mettre sur pied un groupe de travail pour un examen approfondi dudit rapport.

A sa suite, le **Président** rappelle que cette possibilité aujourd'hui ouverte, n'avait pas été examinée la dernière fois parce que le rapport n'était pas disponible.

**Les représentants de l'église catholique, de Transparency International et de AGNR** restent constant sur ce point, estiment que cette demande de prorogation n'est pas nécessaire parce qu'elle ne changera pas notre évaluation. Pour eux, s'il s'agit de faire des observations sur des points du rapport qui n'ont pas été bien compris par les rédacteurs, cela pouvait se faire au cours de la session.

Réagissant à la suite des avis ci-dessus, le Secrétaire Permanent dit qu'à la lumière des validations effectuées dans d'autres pays, il y a la possibilité de passer à « **progrès satisfaisant** » si certaines choses sont faites à brève échéance. Elle a fait mention des exigences du groupe 1 par exemple, la formalisation des comptes rendu, l'adoption de l'étude sur la propriété réelle, la nécessité d'élaboration d'un plan de travail pour le dernier trimestre 2020 et pour les exercices 2021-2023, les rapports annuels d'avancement 2018/2019.

Le président du Comité et le représentant du ministère de la justice ont jugé utile de solliciter immédiatement la prorogation, puisqu'il s'agit d'une mesure de simple précaution. Face aux atermoiements des autres membres du Comité, le Président a renvoyé l'examen de cette demande pour la session du 20 octobre 2020.

## **III- EXAMEN DES MODALITES DE COLLECTE DES DONNEES CHIFFREES DE LA CONCILIATION 2018**

Sur ce point le Président passe la parole à Madame le Secrétaire Permanent qui rappelle aux membres du Comité que le Conseil d'administration s'était rendu compte que de nombreux pays de mise en œuvre étaient engagés dans des relations contractuelles avec des consultants qui n'ont pas pu travailler en raison de la pandémie du COVID19. C'est ainsi que le Conseil a enregistré de nombreuses demandes de report et a décidé de proroger au 31 mars 2021, le délai de publication du rapport ITIE 2018. Cette prorogation, dit-elle, est une opportunité pour le Comité qui a entendu lecture des mesures d'assouplissement prises dans ce sens par le Conseil d'administration. Elle a relevé la difficulté qui sera celle du Comité, appelé à faire la conciliation en régie, à savoir, la question de la fiabilité des données fournies par les entités déclarantes. Elle a rappelé que les pays qui ont recouru aux experts nationaux ont eu des difficultés pendant la validation en raison d'une maîtrise approximative de la Norme par ces derniers.

A sa suite, **les représentants de la CONAC et de l'église protestante** demandent qu'on fasse confiance aux expertises nationales étant donné que suivant la Norme nous devons avancer vers l'intégration. Ils souhaitent que l'on prenne avantage de l'extension du délai de publication des rapports

de conciliation pour produire le rapport ITIE 2019. Le représentant de GDC affirme que la collecte des données du rapport 2018 peut se faire en même temps avec celles de 2019.

Le Président du Comité demande l'opinion de **Madame le Secrétaire Permanent** au sujet des propositions ci-dessus, propositions qu'elle trouve faisables avec l'expertise nationale, si le Comité le veut bien et à condition qu'il convienne des modalités pratiques pour fiabiliser les données collectées. En ce qui concerne l'intégration, elle prend en exemple le modèle du Sénégal et dit être en pourparlers avec deux consultants, dont celui du Sénégal qui s'est doté d'un logiciel pour la réconciliation des données.

Les membres du Comité, dans leur immense majorité ont trouvé la conciliation au moyen de l'expertise nationale, souhaitable et possible, sous réserve que le gouvernement veuille bien accompagner l'exercice de bout en bout. Les entreprises ont émis de sérieuses réserves sur l'efficacité de la démarche qui ne consiste pas seulement en la collecte des données, mais aussi à la réconciliation des celles-ci.

Le **représentant de l'église protestante** a suggéré que le Comité loue ou acquiert un logiciel dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le processus d'intégration, **Madame représentant la Chambre de Commerce** dit avoir une position contraire et recommande la prudence et la progressivité, dans la mesure où de simples recommandations prises dans nos administrations ne sont pas très souvent suivies d'effet.

Le **représentant de l'UJC** va plus loin et suggère que le Comité tire avantage des mesures d'assouplissement édictées par le Conseil d'administration de l'ITIE pour produire non seulement les rapports 2018 et 2019, mais aussi celui de 2020.

Après toutes ces interventions, le Président a réaffirmé la volonté du gouvernement à accompagner le processus et s'est dit disposé à faire toutes les diligences à son niveau pour son avancement. Il a salué toutes les propositions faites par les uns et les autres **et a demandé au Secrétariat de proposer un plan d'urgence qui va être exécuté et suivi pour la production des rapports.**

#### **IV- MISE EN PLACE D'UN GROUPE AD HOC POUR L'ELABORATION EN REGIE DU RAPPORT ITIE 2018**

Ce point a été dilué dans le point précédent

#### **V- PRESENTATION PAR BDO DU RAPPORT PRE FINAL REVISE DE L'ETUDE SUR LA PROPRIETE EFFECTIVE**

L'étude sur la propriété effective était le dernier aspect de la relation contractuelle avec le Cabinet BDO Tunisie Consulting. Elle devait être faite dès la publication du rapport ITIE 2017, mais en raison du Covid 19, le Consultant n'a pas pu faire le déplacement en temps réel. C'est l'occasion pour lui au cours de cette session de présenter au Comité pour adoption, le résultat de ses travaux articulés schématiquement dans sa présentation en sept parties, à savoir :

- 1- L'importance de l'étude ;
- 2- Rappel de la Norme : la Propriété effective dans la Norme ITIE ;
- 3- La propriété effective dans la législation nationale ;
- 4- Analyse comparative ;
- 5- Analyse des registres ;
- 6- Obstacles ;

## 7- Recommandations.

A l'issue de sa présentation, les débats étant ouverts, **le représentant de l'UJC** demande au Consultant à qui appartient le document et suggère que sur la page de couverture apparaissent les couleurs nationales. Il demande qu'en page 3, le mot convenir soit remplacé puisque le document sera adopté et fait propriété du Comité. Il demande que le Consultant fasse une charte graphique et une proposition concrète de seuil au Comité.

**Le représentant de PWYP Cameroon** demande au Consultant s'il peut faire au Comité des propositions d'amélioration des registres existants au Cameroun pour se conformer à la Norme ITIE.

**Le représentant de l'église protestante** dit qu'on ne voit pas dans le rapport une proposition de stratégie de prise des textes d'application pour accélérer la mise en œuvre de la propriété réelle.

**Pour la CONAC**, le document devait présenter la vision du Cameroun en la matière, en attendant la publication des décrets d'application des textes existants.

**La représentante de la Chambre de Commerce** relève au point 4.2 les obstacles à la divulgation et dit qu'aucune perspective n'est donnée pour lever les obstacles juridiques.

**Pour le représentant du GICAM**, le consultant doit ressortir dans le rapport, les efforts déjà faits pour collecter les informations sur la propriété réelle. A la page 27, paragraphe 8, il indique que le projet d'informatisation est en cours et en page 29, il dit que c'est déjà achevé, ce qui apparaît comme une contradiction.

Toutes ces observations reçoivent pour certaines des réponses de la part du Consultant qui prend note des autres qui feront l'objet d'une juste harmonisation dans le rapport final.

**Le Comité après ces échanges, décide d'adopter le rapport final de l'étude sur la propriété effective. Ce rapport sera présenté par le Comité au public au cours d'une cérémonie présidée par le Président du Comité.**

## VI- DIVERS

Les points divers inscrits à l'ordre du jour seront discutés au cours de la session du Comité prévue le 20 octobre 2020.

La session s'est achevée à 14h55mn. /-

**Le Rapporteur de séance,**

**Le Président du Comité,**

## RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE COMITE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix Travail Patrie

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
COMITE ITIE

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

-----  
MINISTRY OF FINANCE

-----  
EITI FOLLOW-UP COMMITTEE

-----  
YAOUNDÉ, LE 19 OCTOBRE 2020

N°-----/ITIE/C/SP

### RESOLUTION DE LA ONZIEME SESSION DU COMITE ITIE DU 19 OCTOBRE 2020

-----  
A l'issue de la session mentionnée ci-dessus, le Comité :

- 1- Adopte les comptes rendu des sessions des 28 et 29 septembre 2020 ;
- 2- Convient, conformément aux mesures d'assouplissement de déclaration ITIE édictées par le Conseil d'administration en raison de la pandémie du covid19, de réaliser en régie, les conciliations 2018 et 2019 et de déterminer en conséquence les modalités de fiabilisation des données ;
- 3- Décide de mettre sur pieds un groupe de travail pour la réalisation des conciliations sus évoquées ;
- 4- Adopte le rapport final de l'étude sur la propriété effective ;
- 5- Décide de saisir officiellement les entités du périmètre de la conciliation pour faciliter la collecte des données ;
- 6- Prend acte de la présentation au public du rapport de l'étude sur la propriété effective, réalisée par le cabinet BDO Tunisie Consulting. /-

**Le Président du Comité,**